Plan d'affaires pour l'Autorité du bassin du lac Kivu et de la rivière Rusizi/ Ruzizi (ABAKIR)

Juillet 2022

Client:
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Développement d'un plan d'action stratégique pour l'Autorité de bassin du lac Kivu et de la rivière Rusizi/ Ruzizi

Projet n° 20.2147.5-020.00
Contrat n° 8126902

Co-funded by the European Union

REMIS PAR:
AHT GROUP
Management & Engineering

Table des matières

Page

1 Introduction 1
2 Énoncé de mission pour l'ABAKIR pour la période 2022 – 2027 1
3 Besoin en coordination 2
4 Services et clients de l'ABAKIR 3
5 Commercialisation et fourniture des services de l'ABAKIR 4
6 Ressources nécessaires 5
6.1 Estimation des ressources financières nécessaires (coûts opérationnels) 4
6.2 Ressources financières disponibles 4
7 Conclusion 4

Liste des figures

Page

Figure 1 : Proposition de schéma organisationnel pour renforcer les capacités actuelles de l'ABAKIR 3

Liste des tableaux

Page

Tableau 1 : Fonctions des branches proposées du département technique de l'ABAKIR pendant le PAS (2022-2027) 3

Liste d'acronymes

ABAKIR	Autorité de Bassin du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi
AHT	AHT GROUP GmbH
CCB	Comité de contrôle budgétaire
CdM	Conseil des Ministres (de l'ABAKIR)
CEPGL	Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
CTC	Comité technique consultatif
EUR	Euro
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ONG	Organisation non gouvernementale
OBV	Organisation de bassin versant
PAS	Plan d'action stratégique
RH	Ressources humaines
UE	Union européenne

1 Introduction

Le plan d'affaires suivant est basé sur les services et les opérations de l'ABAKIR au cours de la période de mise en œuvre de 5 ans du premier plan d'action stratégique (2022 – 2027), et sur l'organigramme proposé pour renforcer les capacités actuelles de l'ABAKIR. Il propose les principaux services et clients des produits de l'ABAKIR et estime les ressources nécessaires à l'ABAKIR pour fournir ces services, en les comparant aux ressources disponibles provenant des contributions des États membres.

2 Énoncé de mission pour l'ABAKIR pour la période 2022 – 2027

Avec sa création en 2014 en tant que structure transitoire par la « Convention internationale relative à la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi/Rusizi », l'ABAKIR a reçu la mission de :

- faciliter la ratification de la présente convention,
- préparer et diriger le processus de mise en place de la structure permanente,
- et lancer les études nécessaires au bon démarrage de l'ABAKIR en tenant compte des projets en cours.

- contributions financières par les Etats membres

Le personnel et les capacités techniques ont fait défaut dans la structure transitoire de l'ABAKIR, ce qui a conduit à ce que la mission transitoire ne soit pas pleinement réalisée. Le personnel administratif a été en mesure de superviser le développement de plusieurs produits au cours des dernières années, en les confiant à des consultants. Il s'agit notamment d'une analyse comparative du cadre juridique de la gestion des ressources en eau dans les trois États signataires, de deux propositions de stratégie de communication, d'un manuel de procédures et d'un règlement intérieur, d'une analyse organisationnelle de l'autorité, d'une analyse diagnostique transfrontalière / étude de référence pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi, et d'un plan d'action stratégique pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi. Ce sont déjà des étapes considérables vers l'opérationnalisation d'ABAKIR. Alors que la plupart de ces documents ont été approuvés par le Comité technique consultatif (CTC), en raison de ressources limitées, ils n'ont pas encore été entièrement internalisés par l'ABAKIR, qui ne peut pas encore être considérée comme pleinement opérationnelle compte tenu de ses capacités actuelles.

Plus de sept ans s'étant écoulés depuis la création de l'ABAKIR, le processus visant à rendre l'autorité opérationnelle doit repartir de zéro. La mission complète décrite pour l'ABAKIR est celle d'un organisme de bassin chargé de la mise en œuvre. Cela nécessite une capacité technique, organisationnelle, financière et de gestion considérable, ainsi que le personnel, les infrastructures et les équipements appropriés, et pour cela, il faut à l'ABAKIR un soutien politique et du temps pour se développer. Sur la base de sa situation actuelle, la voie de développement positive la plus probable pour l'ABAKIR au cours des prochaines années sera une augmentation progressive des capacités[1] en vue d'assumer sa pleine responsabilité.

[1] Ceci fait référence à une vaste gamme de capacités incluant :

- ***Capacités de performance*** *(les outils, les équipements et les financements nécessaires sont-ils disponibles pour le personnel de l'ABAKIR afin qu'elle puisse jouer son rôle dans un environnement en pleine transformation, de la structure transitoire à la structure complète ?)*
- ***Capacités personnelles*** *(le personnel concerné a-t-il les connaissances, les compétences et la confiance suffisantes pour remplir les fonctions requises ? Une expérience, une formation ou une motivation supplémentaire sont-elles nécessaires ? Quelles sont les nouvelles compétences requises - techniques, managériales, interpersonnelles, liées au rôle ?)*

Au cours de la période du PAS, l'ABAKIR devrait viser en premier lieu à devenir un organisme de coordination du bassin d'ici 2027, ce qui est conforme à la vision commune des parties prenantes pour l'avenir du bassin et au PAS. Cela répondrait au besoin immédiat d'améliorer la coordination entre les différents acteurs du bassin et pourrait améliorer considérablement la gestion du bassin. Le plan d'affaires suivant est basé sur le fait que l'ABAKIR remplira ce rôle au cours des cinq prochaines années et sur l'hypothèse que la forme de l'autorité doit refléter ses fonctions. Dans ce sens, l'énoncé de mission suivant pour l'ABAKIR pour la période du PAS (2022-2027) est de « **coordonner et faciliter la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi, en consultation directe et en coopération avec les parties prenantes, au bénéfice de la population du bassin et d'un environnement sain ».**

3 Besoin en coordination

Il est nécessaire dans le bassin d'améliorer la coordination entre les organismes de mise en œuvre, les autorités nationales et locales, les groupes de la société civile et le secteur privé impliqués dans les secteurs de l'eau, des terres et des ressources connexes. Ce besoin a été clairement exprimé lors des réunions avec les parties prenantes au cours de l'élaboration du plan d'action stratégique pour le bassin. L'ABAKIR a été constamment identifiée comme l'organisation la mieux placée et la plus appropriée pour assurer la coordination, avec la réserve qu'elle n'est pas actuellement considérée comme ayant les capacités et le profil pour le faire.

Le PAS propose donc un organigramme pour renforcer les capacités actuelles de l'ABAKIR à cette fin, selon le principe que la forme doit suivre la fonction (voir Figure 1). Cet organigramme est basé sur l'organigramme actuel de l'ABAKIR pour la phase de transition (Figure 5 du PAS) et l'élargit avec le temps pour lui permettre de devenir un organisme de bassin de mise en œuvre. Toute mise à jour de l'organigramme devra être approuvée par le CTC et le Conseil des Ministres (CdM).

- ***Capacités de la charge de travail*** *(y a-t-il suffisamment de personnel avec les qualifications et les compétences requises pour remplir la mission actuelle de l'ABAKIR ? Existe-t-il des descriptions de postes et sont-elles appropriées ?)*
- ***Capacités de supervision*** *(les systèmes de suivi et de rapport existants pour le personnel sont-ils suffisants ? Les lignes de responsabilité sont-elles claires ? Existe-t-il des incitations et des sanctions applicables ?)*
- ***Capacités des installations*** *(y a-t-il suffisamment d'espace pour les bureaux, les réunions et les ateliers ? L'infrastructure numérique et les communications sont-elles suffisantes pour les besoins de l'autorité ?)*
- ***Capacités des services de soutien*** *(les services externes requis sont-ils présents ? Par exemple, laboratoires d'analyse de la qualité de l'eau, services de formation, personnel administratif, installations de recherche, etc.)*
- ***Capacités des systèmes*** *(le flux d'informations, de finances et de décisions fonctionne-t-il de manière opportune et efficace ? Les services peuvent-ils être obtenus sans longs délais d'autorisation ? Des systèmes de classement et d'information appropriés sont-ils utilisés ? Les services du secteur privé peuvent-ils être contractés selon les besoins ? La communication avec les autres parties prenantes est-elle bonne ? Existe-t-il des liens suffisants avec les organisations de la société civile et les ONG) ?*
- ***Capacités structurelles*** *(existe-t-il des forums de prise de décision où des discussions intersectorielles et multipartites concernant la GIRE peuvent avoir lieu et où des décisions peuvent être prises ?)*
- ***Capacités de rôle*** *(ceci s'applique aux individus, aux équipes et à la structure telle que les comités techniques associés et la direction / les co-directeurs. Les individus, les équipes, les comités et les autres structures ont-ils reçu l'autorité et la responsabilité de prendre les décisions essentielles à une performance efficace, qu'il s'agisse des calendriers, de l'argent (y compris la mobilisation et l'obtention de financements), de la nomination du personnel, etc.)*

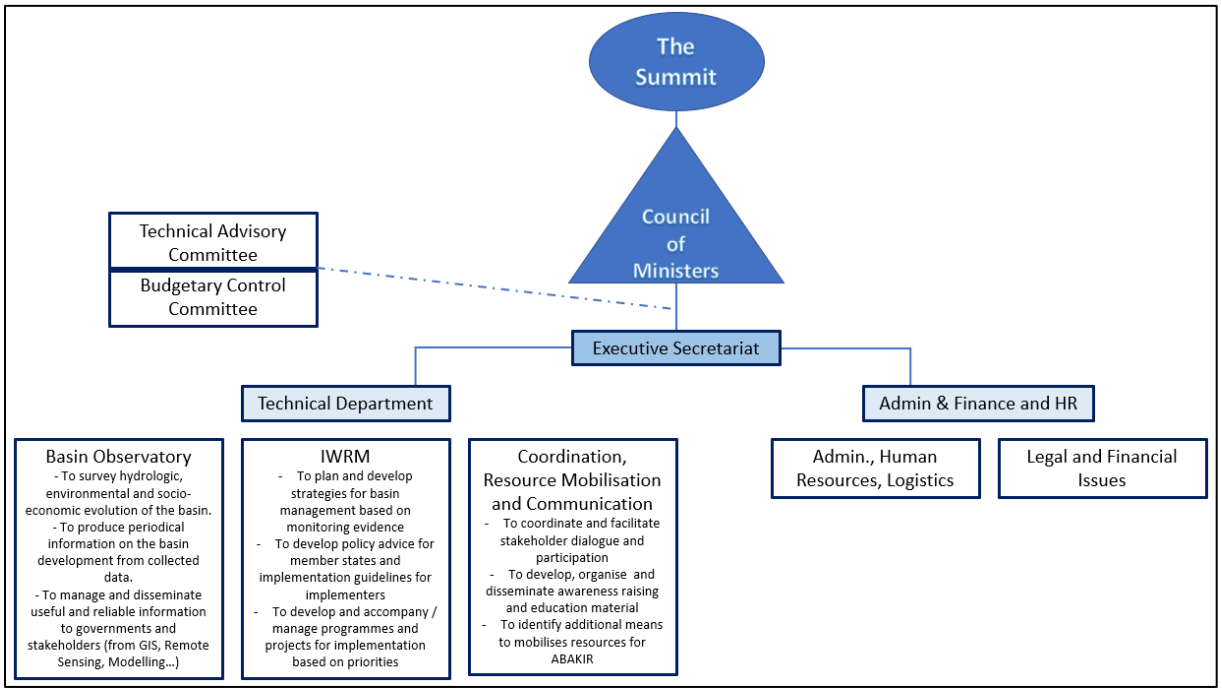

Figure 1 : Proposition de schéma organisationnel pour renforcer les capacités actuelles de l'ABAKIR

4 Services et clients de l'ABAKIR

Dans son rôle d'organisme de bassin coordonnateur, l'ABAKIR fournira les services suivants à une série de « clients » différents, tels que présentés dans le tableau suivant, les co-directeurs étant responsables de la supervision et de la mise en œuvre des activités nécessaires :

Tableau 1 : Fonctions des branches proposées du département technique de l'ABAKIR pendant le PAS (2022-2027)

Type de services	Description	Clients clés	Branche responsable
1. Organisation	Organisation de réunions régulières du TAC Organisation des réunions du CdM Préparation des documents nécessaires aux réunions régulières (rapports annuels d'activité et financiers, etc.)	CTC Conseil des Ministres	Co-directeurs Départements techniques Administration et finance Admin, RH et logistique
2. Planification et préparation	Développement des plans de travail de l'ABAKIR (Mise à jour) Documents de planification (PAS)	CTC Conseil des Ministres	Co-directeurs Département technique (GIRE) Administration et finance
3. Budget	Développement des plans budgétaires annuels initiaux et finaux pour approbation	Comité de contrôle budgétaire Conseil des Ministres	Co-directeurs Départements techniques Administration et finance
4. Harmonisation	Fournir des études, des orientations et des conseils aux États membres sur l'alignement des politiques et des réglementations relatives à l'eau, aux terres et aux ressources connexes.	CTC Autorités nationales et locales dans les États membres Conseil des Ministres	Questions juridiques et financières Département technique (GIRE)
5. Suivi des États membres	Suivi des activités des États membres en vue de la mise en œuvre des mesures convenues conjointement	CTC Autorités nationales et locales dans les États membres Conseil des Ministres	Département technique (Observatoire du bassin)
6. Suivi des activités	Suivi des différentes activités et projets dans le cadre du PAS	CTC Conseil des Ministres Plateforme de coordination pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi	Département technique (Observatoire du bassin) Administration et finance
7. Coordination	Coordonner les activités et les interventions des différents organismes de mise en œuvre et des parties prenantes	Plateforme de coordination pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi	Département technique (Coordination, mobilisation des ressources, communication) Administration et finance
8. Information et gestion des données	Organiser la collecte et la gestion des données provenant de différentes sources dans le bassin Partager les données et les informations à des fins d'information et de	Autorités nationales et locales Plateforme de coordination pour le bassin du lac Kivu et de la rivière	Département technique (Observatoire du bassin)

Type de services	Description	Clients clés	Branche responsable
	planification	Ruzizi Universités / Centres de recherche	Administration et finance
9. Conseil	Fourniture de conseils techniques et scientifiques à d'autres organismes et aux États membres concernant diverses questions relatives à la gestion conjointe des bassins hydrographiques.	Autorités nationales et locales, Plateforme de coordination pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi	Départements techniques (GIRE et Coordination, mobilisation des ressources, communication)
10 Relations externes	Entretien des relations avec les acteurs externes, y compris la société civile, les ONG, les organisations régionales et internationales, et les organismes de bassin.	Plateforme de coordination pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi Groupes de la société civile et population du bassin ONG, organisations de bassin, etc.	Département technique (Coordination, mobilisation des ressources, communication) Administration et finance
11. Diffusion de l'information	Distribution d'informations au grand public dans le bassin et au-delà, y compris les efforts de communication et de visibilité pour l'ABAKIR en tant qu'institution.	Plateforme de coordination pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi Groupes de la société civile et population du bassin	Département technique (Coordination, mobilisation des ressources, communication) Administration et finance
12. Renforcement des capacités	Mise en place de capacités au sein de l'institution, des acteurs clés du bassin, ou dans ses États membres par le biais de l'apport de connaissances et de programmes de formation.	Clients internes (Secrétariat exécutif de l'ABAKIR) Plateforme de coordination n pour le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi Groupes de la société civile et population du bassin	Département technique (Coordination, mobilisation des ressources, communication) Administration et finance
13. Financement	Acquisition de fonds auprès de diverses sources au sein et en dehors du bassin (y compris éventuellement l'acquisition d'une assistance technique auprès de partenaires de développement	Clients internes (Secrétariat exécutif de l'ABAKIR) Autorités nationales et locales	Département technique (Coordination, mobilisation des ressources, communication) Administration et finance

Dans le tableau, les services 1 à 5 répondent principalement aux besoins des acteurs internes à l'organigramme proposé de l'ABAKIR (le Conseil des Ministres, le CTC et le Comité de contrôle budgétaire (CCB)) ; les services 6 à 11 sont de plus en plus orientés vers les acteurs du bassin (autorités locales/nationales, différents groupes de parties prenantes) ; et les services 12 et 13 sont principalement (mais pas exclusivement) orientés vers le Secrétariat exécutif. La planification opérationnelle de l'ABAKIR devrait prendre chacun de ces services et les décomposer en étapes de processus/activités nécessaires à la mise en œuvre.

De plus, il est possible que vers la fin de la période de 5 ans, l'ABAKIR offre des services de gestion de projet pour la gestion, l'accompagnement et la mise en œuvre de projets et de programmes conjoints de l'OBV, financés et soutenus par des bailleurs nationaux, régionaux ou internationaux. Cela irait au-delà du contenu de l'énoncé de mission proposée pour la période du PAS et nécessiterait un changement dans la structure proposée afin d'accommoder la capacité de coopération et de gestion de projet au sein des départements techniques.

5 Commercialisation et fourniture des services de l'ABAKIR

Pour fournir ces services, l'ABAKIR doit d'abord améliorer son profil et sa crédibilité auprès de ses différents groupes de clients et convaincre qu'elle peut remplir ses différents rôles (auprès des acteurs du bassin, des ministères nationaux, et auprès du CTC, du CCB et du Conseil des Ministres). Une première étape essentielle pour y parvenir est de mettre en œuvre les interventions clés prioritaires en matière de développement organisationnel décrites dans l'analyse organisationnelle de 2019[2] et les mesures prioritaires de développement des capacités du PAS de 2022[3]. Cela permettra de créer une base compétente au sein de l'ABAKIR pour répondre aux besoins de ses clients.

Parallèlement à ces mesures prioritaires, le processus d'amélioration du profil de l'ABAKIR vis-à-vis des différentes parties prenantes implique la mise en œuvre de la stratégie de communication existante datant de 2020, en se concentrant principalement sur le bassin. La stratégie de communication a établi des objectifs de communication spécifiques qui ont été adaptés ci-dessous pour refléter plus clairement la nécessité de concentrer les efforts de communication sur les parties prenantes du bassin :

- **Construire une identité institutionnelle forte et positive** grâce à une série d'outils et de processus de communication interne.
- **Augmenter la visibilité de l'ABAKIR** dans les trois États membres, en se concentrant sur le bassin.
- **Sensibiliser au travail de l'ABAKIR** et à la manière dont il s'aligne sur les priorités régionales et nationales afin de s'assurer que l'urgence de ses objectifs est comprise.
- **Sensibiliser la population du bassin et de ses environs aux questions relatives à la GIRE**.
- **Positionner l'ABAKIR comme une autorité de coordination essentielle** pour les intérêts des États membres et des autres parties prenantes en ce qui concerne la gestion de l'eau, des terres et des ressources connexes dans le bassin.

[2] GIZ, 2019. Analyse organisationnelle de l'ABAKIR, chapitre 6

[3] Dans le Chapitre 3.8, les capacités prioritaires à développer incluent :

- *Communication d'entreprise et gestion des connaissances*
- *Information et base de données / Gestion des connaissances*
- *Expertise en matière de droit de l'eau et de l'environnement (transfrontaliers)*
- *Expertise GIRE*

- **Développer un partenariat de travail actif avec tous les partenaires** pour promouvoir la protection du lac Kivu et de la rivière Ruzizi.
- **Encourager les partenaires à s'approprier les activités de l'ABAKIR** et à reconnaître la valeur et les avantages d'une collaboration plus forte.

Pour les services 1 à 3 et 12 et 13, les codirecteurs doivent veiller à la stricte application des processus définis dans le manuel de procédures administratives et financières[4], le secrétaire exécutif assurant un contact régulier avec les autres organes de l'organigramme. Le manuel fournit des instructions claires sur ce qui est requis pour ces services. Pour les services 4 et 5, l'expert juridique devrait travailler avec le département GIRE et les experts de l'Observatoire de Bassin, une fois ceux-ci établis.

Un organe clé pour la mise en œuvre de la stratégie de communication et la fourniture des services 6 à 11 aux clients extérieurs au système interne de l'ABAKIR (Sommet, Conseil des Ministres, CTC, CCB et Secrétariat Exécutif) est la Plateforme de Coordination du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi proposée dans le PAS. Cette plateforme serait convoquée, organisée et facilitée par l'ABAKIR avec la mission de :

- **faciliter la communication et l'échange d'informations** entre les acteurs et renforcer le dialogue et les responsabilités collectives entre tous les acteurs actifs dans le bassin ;
- **faciliter une approche coordonnée et intégrée entre les acteurs**, résultant en des développements de la GIRE dans le bassin assurant que le bassin du lac Kivu et de la Ruzizi est « géré durablement entre les États riverains, garantissant une utilisation équitable de ses ressources au bénéfice de la population et d'un environnement sain » ;
- **contribuer au développement et à l'harmonisation** des politiques, règlements, plans et stratégies nationaux, régionaux et internationaux pertinents dans le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi en créant un organe de coordination pour le bassin.

Une note conceptuelle pour la plateforme de coordination proposée sur le lac Kivu et la rivière Ruzizi est incluse en annexe du PAS.

6 Ressources nécessaires

Le **personnel** requis pour la fourniture des services est estimé de la manière suivante :

- ***Direction du Secrétariat exécutif (3 positions) :***
  - Co-directeur « Coordinateur »
  - Co-directeur « Gestion de programme »
  - Co-directeur « Finances et administration »
- ***Départements techniques (6 positions au total) :***
  - *Observatoire du bassin (2 positions) :*
    - Directeur de l'Observatoire
    - Expert en gestion et analyse des données (hydrologiques, environnementales, socio-économiques, etc.)
  - *GIRE (2 positions) :*
    - Expert GIRE – ingénierie
    - Expert GIRE – socio-économiste
  - *Coordination, mobilisation des ressources et communication (2 positions) :*
    - Expert en coordination des parties prenantes et en communication
    - Expert en identification et mobilisation de ressources financières

[4]ABAKIR, 2021. Manuel des politiques et procédures administratives et financières

- ***Départements administratif, financier et RH (5 positions au total) :***
  - *Administration, RH et logistique (3 positions) :*
    - Administrateur
    - Responsable ressources humaines et logistique
    - Expert TI
  - *Juridique et financier (2 positions) :*
    - Responsable des comptes et du budget
    - Expert juridique eau et environnement

Un personnel d'appui (composé de 3 chauffeurs et d'un chef de bureau pour les tâches diverses) complète l'effectif.

ABAKIR doit définir des termes de référence clairs pour chaque poste qui définissent, entre autres éléments, la description du poste, le profil du candidat souhaité, la hiérarchie de gestion et les mesures de performance pour chaque poste.

Dans son rôle de coordination, les **activités** de l'ABAKIR impliqueront principalement la coordination et la communication avec les groupes de parties prenantes par le biais de la plateforme de coordination et d'autres forums, ainsi que le développement du matériel et des activités décrits dans le plan de communication. En outre, pour la coordination interne avec les États membres, les activités comprendront des études spécifiques, des rapports et l'organisation de réunions régulières de coordination interne.

En ce qui concerne **l'infrastructure et les ressources opérationnelles** requises, l'ABAKIR est hébergée dans les bureaux de la CEPGL (Communauté Économique des Pays des Grands Lacs) à Rubavu, occupant actuellement sept bureaux entièrement équipés d'environ 18m² chacun. Les bureaux fournis par la CEPGL comprennent tous les frais annexes nécessaires au fonctionnement de l'ABAKIR (électricité, eau, télécommunications, internet).

Tout autre besoin en équipement (transport, informatique, matériel de bureau, etc.) devrait être établi dans le cadre d'une analyse détaillée des besoins en capacité de l'ABAKIR[5].

[5]Voir Plan d'Action Stratégique, Chapitre 3.8, pour les différentes capacités à évaluer

6.1 Estimation des ressources financières nécessaires (coûts opérationnels)

Une première estimation prudente des coûts de fonctionnement de l'ABAKIR serait donc :

Position	Coûts mensuels (EUR)	Coûts annuels (EUR)
Personnel		
Direction (3 positions)	15 000	180 000
Département technique (6 positions)	16 500	198 000
Admin. Fin. & RH (5 positions)	12 000	144 000
Personnel d'appui (4 positions)	5 000	60 000
Activités		
Organisation de réunions (internes)	3 000	36 000
Conseil des Ministres	-	10 000
Plateforme de coordination (3 par an)	-	12 000
Activités de communication		75 000
Infrastructure et opérations		
Coûts du bureau	-	-
Équipement du bureau		15 000
Voyage	5 000	60 000
SOUS-TOTAL		790 000
Divers (7,5%)		59 250
TOTAL		**849 250**

6.2 Ressources financières disponibles

L'ABAKIR est actuellement financé directement par les contributions annuelles des trois États membres, couvrant le personnel et la plupart des coûts opérationnels. La contribution annuelle de chaque pays membre est de 251 025 euros et doit être versée au cours du premier trimestre de chaque exercice financier.

Sous réserve que les contributions des États membres arrivent à temps et dans leur intégralité, l'ABAKIR disposerait donc d'un financement annuel disponible pour les opérations de 753 075 euros, convenu entre les États membres. Il en résulterait un manque à gagner d'environ 100 000 euros sur la base de l'estimation des fonds nécessaires ci-dessus, qui pourrait être couvert si les États membres augmentaient leurs contributions mensuelles de 3 000 euros, produisant une augmentation annuelle nette de 108 000 euros pour les opérations de l'ABAKIR.

Il convient toutefois de noter que les contributions des États membres ont été irrégulières et généralement inférieures au niveau convenu depuis 2014, ce qui a conduit l'ABAKIR à s'engager dans des actions de lobbying dans les États membres pour obtenir les contributions convenues, plutôt que de se consacrer à l'activité principale de gestion de l'autorité. Le fonctionnement efficace de l'ABAKIR nécessite donc une volonté politique claire et un engagement des trois États membres pour garantir le financement de base.

7 Conclusion

Ce plan d'affaires a été développé pour l'Autorité du Bassin du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi (ABAKIR) pour la période de mise en œuvre de cinq ans du premier Plan d'Action Stratégique (2022 - 2027). Il est basé sur l'objectif de l'ABAKIR de remplir le rôle d'un organisme de bassin de coordination à la fin de cette période avec une structure organisationnelle et des capacités renforcées et un énoncé de mission pour cette période défini de la manière suivante : « coordonner et faciliter la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi, en consultation directe et en coopération avec les parties prenantes, au bénéfice de la population

du bassin et d'un environnement sain ».

À cette fin, l'organigramme renforcé proposé contient du personnel supplémentaire pour l'ABAKIR, pour un personnel composé de :

- 3 co-directeurs
- 6 experts des départements techniques
- 5 experts des départements administratif, financier et ressources humaines
- Personnel d'appui (3 chauffeurs, 1 chef de bureau)

Une estimation prudente des coûts opérationnels de la structure renforcée proposée situe les coûts opérationnels annuels à environ 850 000 euros. Les contributions actuelles des États membres étant fixées à 251 025 euros par pays et par an, l'autorité disposerait donc d'un financement annuel disponible de 753 075 euros pour les opérations.

Le déficit entre le budget opérationnel estimé pour la structure renforcée et le budget opérationnel actuel (environ 100 000 EUR) pourrait être couvert par une augmentation mensuelle de 3 000 EUR des contributions de chaque État membre, ce qui se traduirait par une augmentation annuelle globale nette des contributions par État membre de 14 %.

L'opérabilité financière de l'ABAKIR pendant la durée du PAS est conditionnée par le versement par les États membres des contributions annuelles régulières comme convenu.

Immeuble de la CEPGL
GISENYI / RUBAVU - RWANDA
info@abakir.org

www.abakir.org